

# Le comité de dialogue



## Le comité de dialogue

**La FFF, en tant que Fédération représentant les réseaux de franchise s'est assignée, depuis sa création en 1971, quatre missions :**

- Promouvoir la franchise
- Représenter la franchise
- Défendre la franchise en étant le garant de la Déontologie de la Franchise
- Faire évoluer la franchise

Toutes ses actions ont toujours eu pour objectif de préserver les intérêts des franchisés et des franchiseurs, à savoir du réseau de franchise et de les aider dans leur développement

Pour encore mieux associer les franchisés à ces missions, le Conseil d'administration réuni le 28 septembre 1994, a décidé la création d'un Comité Consultatif des Franchisés, devenu depuis le Comité de dialogue franchiseurs/franchisés.

### Les objectifs

- Mieux représenter le réseau de franchise et prendre en compte les intérêts des franchiseurs et des franchisés
- Tenir compte de l'évolution de la gestion du réseau
- Être plus représentatifs et plus forts dans nos actions de promotion.

### Le rôle du Comité de dialogue franchiseurs/franchisés

- Être un lieu de réflexion sur des thèmes spécifiques au management des réseaux de franchise et sur l'avenir de la franchise
- Être un lieu de dialogue entre franchiseurs et franchisés dans un esprit constructif
- Être un lieu de consultation par la FFF

Les thèmes de travail sont déterminés chaque année, par le Comité de dialogue franchiseurs/franchisés.

### Les participants

Un à trois franchisés par réseau membre FFF désireux de participer aux travaux.

Ils pourront participer aux groupes de réflexion, commissions, Assemblées Générales.  
Ils seront destinataires des informations générales sur la franchise et des informations spécifiques les concernant.

À charge pour eux de transmettre les informations à leurs collègues du réseau.